



Provence

Enseignement

Bulletin d'information

SDEN CGT13

Septembre 2012

N°157

Édito: Rentrée 2012

Refondation ? Vous avez dit refondation ?

La rentrée 2012 - malheureusement ! - ne marque pas de véritable rupture avec la politique précédente. Certes le ton et la méthode ont changé, et ce n'est pas rien. Mais, en ce qui concerne les moyens dévolus au service public d'éducation, la résorption de la précarité, la formation initiale des enseignant-e-s, l'éducation prioritaire, la prise en compte des qualifications, la RGPP , le changement, malheureusement, ce n'est pas maintenant.

En effet la lettre de Vincent Peillon aux personnels et ce qui se dégage des ateliers ministériels et académiques sur la refondation de l'école nous inquiète par la continuité marquée avec la politique engagée par le précédent gouvernement, ou du moins le refus de le mettre en cause significativement. Il en va ainsi par exemple du concept délibérément vague de Socle Commun, du Livret Personnel de Compétences, du dispositif ECLAIR, du Service Minimum

d'Accueil, du Baccalauréat professionnel en trois ans, de l'avenir de la voie technologique... Sur ces dossiers les exigences des personnels sont pourtant claires et les bilans parlent d'eux mêmes.

Notre inquiétude est d'autant plus grande à l'heure de l'élaboration d'un projet de loi d'orientation que les moyens d'une consultation sérieuse et approfondie des personnels ne nous sont pas donnés, alors que symétriquement de puissants lobby s'expriment en faveur d'un nouvel acte de décentralisation comme réponse principale à la crise de l'école. Au centre de la cible d'une nouvelle offensive décentralisatrice, l'enseignement professionnel est particulièrement menacé. Nous voyons bien la logique budgétaire d'une telle réponse : transférer aux collectivités territoriales de nouvelles compétences et de nouvelles charges, au détriment d'un service public d'éducation et de formation unifié sur le territoire,

démocratique et égalitaire.

La question budgétaire demeure la clé : austérité ou pas, c'est tout l'enjeu de la période. Qui va payer la crise ? Quelles contraintes vont peser sur les politiques publiques dans les années qui viennent ?

C'est aussi ce qui se joue dans la bataille contre la ratification du nouveau Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la

Gouvernance (TSCG), bataille dans laquelle la Confédération CGT est engagée. Un « pacte budgétaire » qui prétend corseter les politiques publiques des états membres et soumettre les peuples à une austérité sans limites.

Par conséquent l'heure est et à la mobilisation. Dès le 9 octobre la CGT au plan interprofessionnel appelle à une journée d'action pour l'emploi. Cet appel est relayé par plusieurs fédérations et organisations y compris dans la fonction publique. Nous souhaitons nous en emparer par la grève et la manifestation pour porter les exigences liées à la situation catastrophique de l'emploi

cac13



meetings

**vendredi
5 octobre
18h 30**

Théâtre Toursky

16 Promenade Léo Ferré - 13003 Marseille

LE PACTE BUDGÉTAIRE : UN TRAITÉ EUROPÉEN CONTRE LES PEUPLES !

- *l'austérité à perpétuité, qui aggravera les conséquences de la crise,*
- *la casse sociale, la destruction des services publics,*
- *une transition énergétique et écologique rendue impossible*
- *un processus anti-démocratique, un traité illégitime !*

NOUS N'EN VOULONS PAS !

*Meeting et débat avec notamment
Esther JEFFERS, Économiste Atterrée, membre du conseil scientifique d'ATTAC,
Christine VANDEN DAELEN, CADTM,
et d'autres intervenants du mouvement social*



<http://www.audit-citoyen.org>

caccontact13@gmail.com

CAC13 : Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique des Bouches du Rhône :
Alternatifs13, ATTAC13, Ballon Rouge, CADTM13, CALME, CGT Educ'action13, Collectif 13 Droits des Femmes, FAL13, FASE13, FSU13, GA13, GU13, Cimade13, Marche Mondiale des Femmes PACA, LDH13, NPA13, PG13, PCF13, Partit Occitan, Solidaires13, Survie 13, UD-CGT13, VSP13, ...

Nouveau Traité Européen : pourquoi la CGT est contre !

Le Président de la République veut faire ratifier au plus vite par le parlement le « Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance » (TSCG), autrement dit le « Pacte de Stabilité Budgétaire » signé avec Angela Merkel par le précédent président, Nicolas Sarkozy.

En imposant que le déficit structurel des Etats soit réduit à 0,5 %, le TSCG condamne les pays signataires à pratiquer des coupes drastiques dans les dépenses publiques. Ce traité consacre les politiques d'austérité comme les seules possibles, alors qu'on observe à quelles catastrophes sociales et humaines elles conduisent dans la zone Euro : c'est l'Europe entière qui entre en récession économique, avec une augmentation fulgurante du chômage, notamment des jeunes, de la pauvreté et de la précarité des populations dans leur ensemble.

Les logiques de réduction à marche forcée des déficits et les mécanismes punitifs de ce nouveau traité européen enfonceraient l'Union Européenne dans un marasme social et économique encore plus

profond et prolongé. Ce seraient les salarié-e-s qui devraient faire les frais d'une crise qu'ils/elles n'ont en rien provoquée. Ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, sur les processus de négociation collective, les régimes de retraite, les services de santé et les prestations sociales. C'est pourquoi la CGT est contre !

Concrètement, si la France était soumise aux conditions de ce traité qu'il souhaite ratifier, le gouvernement n'aurait pu faire adopter le retour à la retraite à 60 ans pour les salarié-e-s ayant effectué des carrières longues. Les instances européennes auraient désormais le pouvoir de mettre en cause les résultats des négociations sociales. C'est la douloureuse expérience à laquelle sont déjà soumis les peuples grecs, portugais, espagnols et italiens. Les peuples d'Europe n'ont pas besoin de plus d'austérité, ils aspirent à plus de solidarité.

Avec l'ensemble du mouvement syndical européen la CGT prône la rupture avec les politiques d'austérité sociale et salariale mises en oeuvre partout en Europe, dans et

hors de la zone euro. Contre les exigences dévorantes du capitalisme financier, il faut donner la priorité au développement humain. Pour cela il est indispensable de mettre en oeuvre des politiques convergentes et solidaires au plan fiscal, salarial, économique et social. Privilégier la protection sociale, la santé et l'éducation, le développement économique solidaire et la préservation des ressources de la planète pour les générations futures.

La CGT est engagée dans la campagne contre la ratification du TSCG. Elle appelle les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi et les retraité-e-s à exprimer leur rejet, notamment au travers de la pétition nationale adressée aux parlementaires et au gouvernement. Elle soutient les initiatives unitaires prises pour élargir le front du refus et défendre une alternative solidaire face à l'austérité généralisée.

Conseil d'administration : des listes CGT partout !

Chaque année, l'ensemble des personnels des collèges et lycées sont appelés à voter pour leurs représentants au CA. Certains s'interrogent parfois sur l'intérêt de présenter des listes sous étiquette CGT, voire même une liste.

Sans être dupes du pouvoir réel des CA, rappelons d'abord, qu'il discute et vote sur tout ce qui fait la vie quotidienne d'un établissement : règlement intérieur, projets, conventions, Il se prononce aussi sur l'utilisation de la DGH et la répartition du budget (certes dans les enveloppes allouées).

Il est primordial de présenter une liste et de faire figurer une appartenance syndicale.

Les listes sans étiquette ou dites d'intérêt local crée l'illusion qu'on peut peser indépendamment des politiques menées par les administrations de l'éducation ou territoriales, quand elles ne sont pas tout simplement téléguidées. Au contraire, à la

CGT nous savons que les établissements ne sont pas des îlots : les dotations rectorales, les moyens en personnels, la précarité des statuts, le budget, la structure du lycée, la difficulté à enseigner et de nos conditions de travail ... autant d'éléments sur lesquels nous devons agir à partir des informations et des orientations de la CGT.

C'est pourquoi, une organisation syndicale étant un collectif permanent qui réfléchit et agit selon le contexte d'un établissement, il est nécessaire

Comment peuvent fonctionner les élu-e-s CGT ?

- En diffusant avant le scrutin une profession de foi
- En rendant compte des activités et décisions du CA par écrit et lors d'assemblées générales ou d'heures syndicales. En agissant en toute transparence et en faisant connaître leur vote.
- En préparant collectivement les CA (du temps est prévu pour cela)
- En s'engageant, en cas de décision importante à convoquer une assemblée générale extraordinaire des personnels pour en débattre.
- En restant vigilant-e-s sur le fait que les attributions du CA ne soient pas contournées par d'autres instances non-représentatives, comme le conseil pédagogique.

d'avoir des listes syndicales. Toutefois, souhaitant l'implication du plus grand

nombre, il est toujours possible d'ouvrir la liste à des collègues non-syndiqué-e-s ou d'autres syndicats qui veulent s'engager dans le même sens.

Par ailleurs, seules les organisations syndicales ont la possibilité d'organiser des réunions sur le temps de travail pour rendre compte.

Etre présent au CA, c'est aussi un bon moyen de s'informer de ce qu'il se passe dans l'établissement et permet de porter les exigences des personnels en lien avec les parents et les élèves. Cela aide

à animer la vie syndicale de l'établissement.

Être élu au CA, c'est aussi être délégué du personnel et donne plus de légitimité afin d'interpeler la direction, l'IA, le Rectorat ou la Région.

Enfin, chaque année, l'administration recense les résultats des établissements et c'est aussi le moyen de renforcer la

représentativité de la CGT.

Déposer une liste CGT au conseil d'administration : comment ça marche ?

Les listes électorales doivent être affichées 20 jours avant le scrutin qui doit avoir lieu avant la fin de la 7ème semaine. Tous les personnels de l'établissement sont électeurs et éligibles, qu'ils soient titulaires, stagiaires contractuels... exceptés les personnels employés pour moins de 150 h/an et ceux en congé longue maladie ou longue durée. Signées par les candidats, les actes de candidature doivent être remis au chef d'établissement 10 jours avant le scrutin. Les listes doivent contenir, au minimum 2 noms et au maximum 14 (7 titulaires et 7 suppléants) pour le collège

d'enseignement, d'éducation et de direction,... et 6 pour celui des ATOSS. Les sièges sont attribués dans l'ordre de

Le local de vote doit être accessible avec urne et isolement. Le bureau est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et comprend au moins 2 assesseurs désignés par le chef d'établissement sur proposition des représentants des listes. Il est ouvert 8 heures sans interruption. Le dépouillement est public et suit immédiatement la clôture du scrutin. Sur le site national CGT-Educ'action, un guide donne toutes les infos sur les élections et le CA :

Le droit syndical c'est incontournable

Le décret 2012-224 du 16/02/12 vient modifier les droits syndicaux définis par le décret 82-447 du 28/5/1982

- Concernant le CA, il permet que les représentants au CA bénéficient d'une autorisation d'absence pour participer au CA et d'un temps de préparation égal à la durée prévisible de celui-ci (Article 15 modifié).
- En plus des heures mensuelles d'information syndicale, une heure spéciale d'information précédant l'élection au CA peut être organisée par les organisations candidates (Article 5 modifié)

la liste au prorata des résultats. Il n'y a pas de suppléants spécifiques à chaque titulaire.

http://www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple_2010/eple_2010.pdf



CTSD 1er Degré

Rentrée 2012

La CGT Educ'Action 13 ne peut que saluer la création de 44 postes dans le 1er degré pour la rentrée 2012 qui marque la fin des suppressions massives d'emplois. Néanmoins cela reste une goutte d'eau dans l'océan des suppressions dont nous ne saurions nous satisfaire dans la mesure où notre département perd malgré tout 115 postes 1er degré à la rentrée.

Rappelons aussi les seuils d'ouverture relevés à la hausse pour cette année qui ont été retenus pour notre département : 31 pour une classe maternelle zone banale, 27,5 en maternelle RRS ; 27,5 en élémentaire zone banale et 25,5 en RRS.

Nous sommes, dans ce contexte, notamment inquiets quant à la scolarisation des élèves de petites sections, en particulier ceux nés fin 2009 et les « 2 ans » scolarisés en RRS. La CGT Educ'Action réaffirme son attachement à une école maternelle de qualité et à

une scolarisation des enfants dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent.

Au-delà de la question de la répartition des postes qui nous préoccupe aujourd'hui, la CGT Education continue donc à réclamer l'annulation des 80 000 suppressions de postes effectuées durant le précédent quinquennat dans le 1er et le 2nd degré.

Plus d'information sur le détail de la carte scolaire

Rendez vous sur notre site à l'adresse

<http://cgteducaix.ouvaton.org>

Article : résultats du CTSD 1er degré du 7 septembre 2012

Pour garantir un service public d'éducation de qualité et répondant aux besoins des élèves, la CGT Educ'Action revendique :

- l'arrêt de toute logique comptable en défaveur des enfants et des conditions de travail ;
- aucune classe à plus de 20

élèves (15 élèves en ZEP) ;

- en maternelle, aucune classe ayant des élèves de petite section et de toute petite section, à plus de 15 élèves ;

- un allègement supplémentaire des effectifs des classes à plusieurs niveaux ou accueillant un-e enfant en situation de handicap.

Construire la mobilisation des personnels, sous toutes les formes possibles, faire pression pour obtenir des avancées significatives sur nos revendications, tout ceci reste une tâche prioritaire de notre syndicalisme CGT.

La CGT Educ'Action y prendra toute sa place comme lors de la manifestation interprofessionnelle du 9 octobre 2012.

isabelle dedieu

A.T.S.S : C'est pour quand le changement ?

Salaires : la situation est la suivante : alors que la dernière augmentation des traitements date du 1er juillet 2010 à hauteur de 0.50 %, l'ancien pouvoir avait décidé de geler toute revalorisation du point d'indice pour les années 2011 et 2012. Pour information, entre 1999 et 2010, le point d'indice (part réglementaire et commune à tous du salaire) a augmenté de 9.93% alors que les prix augmentaient durant la même période de 19.20 %. Cela signifie que la réelle progression des salaires des agents des trois fonctions publiques se sera paradoxalement traduite durant la décennie par une baisse réelle du pouvoir d'achat, Evaluations & PFR :

Tous les systèmes d'évaluation sont fondés sur le culte de la performance et de la concurrence individuelle qui fait exploser tous les collectifs de travail.

Les systèmes d'évaluation tels que nous les connaissons aujourd'hui ont été inventés par le PDG de Général Electric dans les années 60 qui avait imaginé « 4 blocs » pour modéliser les salariés en catégories, selon une combinaison de la performance et du degré d'adhésion aux stratégies d'entreprise. Cette grille permettrait de demander à chaque responsable de se séparer chaque année de 10% de son effectif, comme une

action de salubrité pour l'entreprise !

Ces dispositifs mis en place dans la plupart des grandes entreprises et dans la fonction publique françaises, visent ainsi à s'assurer de la docilité des salariés, surtout en ces temps de crise où aucune remise en cause du modèle économique unique ne peut être tolérée. Ils sont devenus la



clef de voûte du "Wall Streets management."

Pour les personnels d'encadrements c'est l'art de jouer de la carotte, avec l'enjeu des promotions et de la part variable des salaires et du bâton avec le chantage aux objectifs. L'évaluation favorise l'individualisation du travail et du salaire. En jouant volontairement de son opacité, elle exacerbe la concurrence entre des salariés souvent « déboussolés », mais en attente de reconnaissance et favorise le harcèlement moral qui génère la souffrance des personnels sur leur lieu de travail.

Journée de carence : Elle

intervient après le gel des salaires pour 2011 et 2012, elle instaure de surcroît une situation inéquitable entre le public et le privé. En effet, bon nombre d'entreprises privées, par accord (convention collective), prennent en charge les jours de carence des salariés en maladie.

Les spécialistes s'accordent à dire que c'est une mesure contre-productive pour la prévention des arrêts maladie longs qui s'avèrent bien plus coûteux que les arrêts maladie de courte durée. Les agents en arrêt court n'étant pas remplacés, sont doublement sanctionnés. Ils subissent une sanction financière, mais lorsqu'ils reprennent leur poste ils retrouvent sur leur bureau les dossiers qui se sont accumulés.

La CGT considère que la maladie ne peut être une variable de rémunération. L'agent malade ne doit pas subir en plus de l'altération de son état de santé une quelconque sanction financière. Concrètement : Nous aurions tort de croire que le nouveau gouvernement va spontanément revenir sur ces mesures. La mise en œuvre d'une règle d'or des finances publiques made "Angela/Nicolas" s'est transformée aujourd'hui en nouveau traité européen sur la stabilité avec l'aval de François

Hollande. Les logiques de réduction des déficits impliquent encore plus de sacrifices pour les plus basses catégories de la fonction publiques, mais aussi pour l'ensemble des citoyens. La CGT éduc'action met en

garde le gouvernement dans son entêtement à faire voter par le parlement le traité européen alors que la majorité des citoyens y est défavorable. La CGT appelle à une journée d'action nationale le 9 octobre

2012 pour la défense et l'avenir industriel et l'emploi. Si nous voulons être entendus nous devons être dans la rue.

patrick.bongiovanni

Non-titulaires : le changement vraiment ?

Pour l'ensemble des personnels, chaque rentrée porte son lot d'interrogations. Celles-ci sont multipliées pour les non-titulaires de l'Education nationale, et particulièrement cette année. Serais-je réemployé ? Sur un temps plein ? Vais-je retrouver mon établissement et les élèves que j'ai préparé l'an passé ? A quelle distance de chez moi ? ... Autant de questions qui témoignent de cette précarité des collègues qui s'accroît chaque année. C'est aussi le résultat des 80000 suppressions d'emploi cumulées en 5 ans dont ils sont les premières victimes, entraînant une diminution du nombre de postes disponibles à l'année avec des quotités acceptables

Un "plan social" de 400 ?

Quelques chiffres pour l'Académie. En mai, le Rectorat affichait 1560 collègues non-titulaires affectés dans 1 ou plusieurs établissements ou sur zone académique. Ils ne sont pour l'instant en septembre plus

que 1172. C'est donc près de 400 collègues employés l'an passé qui sont en attente d'affectation. A ce



jour, ce sont même 25 collègues en CDI qui n'apparaissent pas affectés dans un établissement. Pour beaucoup de ces 400, si la situation ne change pas, ce sera le chômage et pour ceux qui seront tardivement réaffectés ou sur des suppléances, ce sera au préjudice de leur rémunération, de leur décompte d'ancienneté et à celui de leurs élèves qui pour certains auront attendu un professeur dès la rentrée. Il faut dire que la précarité, la rotation des personnels s'étendant jusque dans les services de gestion du

rectorat, celui-ci est parfois en difficulté pour faire les opérations d'affectation avant la rentrée.

Vigilance ! Le rectorat relance même les vacances. Pourtant le comité technique ministériel (CTM) a adopté l'abrogation de cette possibilité et que le ministre a normalement donné comme consignes aux recteurs de ne plus utiliser de vacances.

Dès maintenant, la CGT-Educ'action exige le réemploi de tou-te-s sur Aix-Marseille comme dans les autres académies où le même problème se pose. C'est dans ce sens qu'elle s'est à nouveau adressée au ministère dès la rentrée.

Des espoirs pour l'avenir ?

Dans le même temps, les espoirs créés par la loi du 31 mars 2012, suite aux mobilisations et aux exigences syndicales constantes de mettre fin à la précarité, risquent d'être souvent déçus. La CGT-Éduc'action considère cette loi très insuffisante. La très

grande majorité des non-titulaires en sont d'ailleurs exclus et le ministère essaye de limiter au maximum le nombre de titularisations, privilégiant les CDI.

Certes, de nombreux collègues sont passés ou vont enfin passer en CDI et c'est toujours mieux qu'un CDD, mais cela n'offre pas de garantie à long terme de réemploi.

Le 19 juillet 2012, le CTM a discuté des projets de décrets pour la mise en place du dispositif de titularisation.

Le gouvernement a présenté le dispositif suivant :

- examen professionnel avec recrutement académique pour les concours de PE et de PLP
- concours réservés pour CPE certifiés et EPS et IATSS-A
- recrutement sans concours ni examen professionnel

pour IATSS C
Les épreuves du dispositif vont s'appuyer sur l'expérience des agents.

Pour améliorer ce dispositif, la CGT-Éduc'action, a demandé un examen professionnel pour tous afin que

Infos concours
En attendant de connaître les décrets sur le dispositif de titularisation, vous trouverez sur le site ministériel les infos pratiques concernant la session 2013 des concours internes. Pas de modifications majeures cette année mais la date de renvoi du dossier RAEP est avancée au 21 janvier 2013
ATTENTION : Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12h, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 h

l'ensemble des personnels soient à égalité de traitement dans la configuration la plus favorable. Malheureusement, d'autres syndicats ont voté

contre. Le projet du gouvernement devrait donc devenir un décret, sachant que l'inscription au dispositif est prévue pour janvier 2013. Pour l'instant, le ministre ne parle que de 6600 titularisations à terme, c'est donc très loin des dizaines de milliers de collègues concernés.

La CGT-Educ'action revendique la titularisation de tous sans condition de concours ni de nationalité.

Dans l'immédiat, la CGT-Educ'action a pour objectif d'informer et est à votre disposition pour animer des réunions d'infos dans les établissements. Nous vous invitons à remplir et faire circuler la fiche spécifique pour faire le point sur votre situation individuelle et la situation plus générale des non-titulaires dans l'académie.

Rentrée Stagiaires

Nous avons fait une très bonne rentrée syndicale.

Pour les stagiaires du second degré nous étions 8 camarades du 1er et second degré (Manu, J. Louis, Pascal, Hervé, Nadine, Cyril, Yvon Yvan, Joël). L'accueil a été bon. Beaucoup d'étudiants nous ont laissé leurs coordonnées. La présence de Cyril, élu paritaire, a permis de régler des situations de collègues. Des stagiaires de l'enseignement privé sont venus nous voir.

Pour les stagiaires du 1er degré, avec Natacha, Isabelle, Pascal, Benoît, Y.Y., Nadine, Manu, Joël, nous étions l'organisation syndicale la plus nombreuse, cela nous a permis d'avoir un très grand nombre de coordonnées de stagiaires, d'autant qu'au mois de juillet nous avons déjà eu des contacts lors de la 1ère journée d'accueil.

Nous devons être très attentifs aux stagiaires dans les établissements, ne pas les laisser seuls. L'an passé le

nombre de stagiaires ayant redoublés, prolongés ou étant licenciés a plus que doublé. Ce n'est pas la décharge de 3h qui va régler le manque de formation. Ces 3 h vont alléger un peu leur travail. Pour ceux qui n'ont pas validé le Cles2 et le C2e2i, ils vont devoir le faire cette année. La Cgt se bat pour que cela ne soit pas obligatoire pour devenir enseignant.

C'est de notre responsabilité syndicale de les soutenir, de les aider.

Joel GALIAY

CAPA des PLP : activité des élu-e-s.

Une nouvelle équipe de Commissaires Paritaires CGT a été élue lors des Elections de décembre 2011 pour représenter les PLP. 3 membres titulaires et 3 suppléants ont ainsi commencé leur mandat dès le début de 2012.

Pour tout contact avec les élu-e-s PLP dans les Bouches du Rhône : cyril.faillat@hotmail.fr

Une des grosses étapes du mandat a été la promotion Hors-Classe :

En 2011 il y avait près de 45% des promus au 10ème échelon, contre 0% en 2008. Le cru 2012 a continué sur cette lancée avec plus de 50% de promus au 10ème échelon et 4 promus au 9ème. Ainsi, cette année, les promus au 11ème ont été en minorité ! Ceci est une conséquence de la « promotion au mérite » qui prend forme grâce aux avis du Chef d'établissement et de l'Inspecteur ; or ceux-ci ont un poids très important dans le barème.

Ce sont souvent les femmes qui payent le plus lourd tribut à cette mesure injuste. Elles se retrouvent avec des carrières incomplètes, ayant souvent travaillé à temps partiel pour concilier leurs conditions de travail et leurs charges familiales.

Nous avons demandé lors de la CAPA et redemanderons aux suivantes :

que la valorisation en fin de carrière se traduise par un échelonnement indiciaire prolongeant la classe normale car l'objectif est de permettre à tous d'accéder à ce grade avant de partir à la retraite ;

que le barème d'accession à la Hors-Classe redevienne national pour égaliser les chances de tous les personnels de l'Education Nationale ;

que les avis donnés s'appuient sur la totalité de la carrière.

La dernière TRES grosse étape a été le mouvement INTRA :

Après avoir refusé de siéger lors de la CAPA initialement prévue le 20 juin, nous avons obtenu le report de la commission au 22 juin avec une avancée notable : 3 postes débloqués (Vente, Math-Sciences et Lettres-Histoire) qui ont permis des mutations de collègues qui n'étaient pas réalisables avant ! Néanmoins, ce mouvement a fait ressortir de grandes difficultés

Attention Hors-Classe

Nous vous rappelons que la constitution des dossiers se fera probablement par l'outil de gestion Internet « I-prof ». Ainsi, chacun des promouvables, s'il le souhaite, doit enrichir, compléter, vérifier son dossier individuel.

Nous vous conseillons de vous y prendre vite pour apprendre à utiliser cet outil si ce n'est déjà fait...

de mutation pour nombre de collègues dans nombre de disciplines et malheureusement de douloureuses mesures de carte scolaire (MCS). Certains collègues arrivés dans l'académie l'an dernier et qui avaient obtenus un poste s'en sont retrouvés déjà victimes cette année ! Plusieurs nouveaux entrants, du fait du grand nombre de bonification de

MCS partent directement en extension pour leur premier poste dans l'académie ...

Le but du mouvement intra-académique est de permettre la mobilité des enseignants titulaires en postes en établissement, la stabilisation des TZR le demandant et l'accueil dans les meilleures conditions des nouveaux enseignants arrivant dans notre académie. Nous constatons d'années en années une dégradation de ce mouvement. En effet, le blocage déjà observé

les années précédentes s'est très fortement renforcé cette année.

Pourquoi ?

D'une part, la faiblesse endémique du nombre de postes offerts au regard du nombre de candidats obligatoires à la mutation. Cette faiblesse est engendrée par :

- les restrictions en termes de ressources humaines (80000 suppressions d'emploi à l'échelon national en cinq ans) ;
- les mesures de carte scolaire ;
- le blocage de postes pour des berceaux stagiaires ;
- la sortie des postes CLAIR ;
- les conséquences du passage au bac pro 3ans.

D'autre part, les collègues susceptibles de solliciter une mutation s'autocensurent. En effet, ils ne veulent pas prendre le risque de se retrouver en mesure de carte scolaire l'année

suivante car ils savent bien qu'il n'existe que peu de lisibilité sur la pérennité, même à court terme, des postes en établissement. Ils savent bien les objectifs et les effets purement comptables de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et des rénovations en cours dans le système éducatif ! Ils refusent aussi le risque d'une affectation « à l'aveugle » sur des vœux larges en fonction de besoins conjoncturels qui ne tiendrait pas compte de leurs impératifs personnels et professionnels. Les conséquences négatives de ce blocage sont nombreuses :

- la multiplication des affectations aberrantes, qui vont à l'encontre du droit au respect de la dignité et de la vie privée de nos collègues, génératrices de troubles psychosociaux majeurs ; ce qui est contraire à l'intérêt du service, donc à l'intérêt général ;
- pour les participants obligatoires, d'abord l'affectation quasi systématique des entrants à l'inter-académique sur des ZR (dont une sur deux est académique), ensuite l'augmentation des affectations par extension. Ainsi, le combat a été rude mais des victoires ont été remportées. Le travail d'un élu

ne se limite pas aux CAPA; il inclut aussi le suivi de dossiers individuels permettant de mettre en avant des situations aberrantes que le traitement administratif de masse ne peut gérer de façon pertinente ! Sur ce point, nous avons en effet réussi à faire entendre des revendications légitimes de collègues démunis et nous ferons tout pour que cela perdure !

Jacqueline SALAZAR-MARTIN
Emmanuel WIETZEL Cyril
FAILLAT Pierre THEPENIER
Sophie PASCAL Patricia
HERRERO

La CGT au sein du comité technique académique et du conseil académique

Rôle des instances académiques:

Peu connues, éloignées du quotidien du personnel, les instances que sont le comité technique académique et le conseil académique de l'éducation nationale, sont pourtant des structures dans lesquelles sont débattues les grandes décisions affectant le quotidien de chacun.

En application des accords de Bercy du 2 juin 2008, le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 confère aux comités techniques un rôle étendu. Ils sont obligatoirement consultés pour toutes les questions touchant :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- à la gestion prévisionnelle des

effectifs, des emplois et des compétences ;

- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- à l'insertion professionnelle ;
- à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- à l'hygiène, à la sécurité et aux

conditions de travail, lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux. Le conseil académique à l'éducation nationale est une instance beaucoup plus ancienne dont les missions sont définies dans le code de l'éducation (art. L.234-1 à L.234-8). Il comprend des représentants de l'état, des collectivités territoriales, des représentants du personnel et des usagers. L'organisation et les compétences du conseil sont précisées par décret en conseil d'état. Le CAEN est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans

l'académie ;
le schéma prévisionnel des formations secondaires ;
•au programme d'investissements, aux subventions de fonctionnement des lycées ;
•à la formation continue des adultes ;
•à l'enseignement supérieur.

La présence de la Cgt au sein de ces structures

En raison des résultats en nette progression aux dernières élections professionnelles de 2011 (6,47% de voix contre 5% en 2008 et 3,9 % en 2005), la Cgt siège aujourd'hui dans les comités techniques de l'administration centrale où elle dispose de 2 sièges et des académies d'Aix-Marseille, de Lyon, de la Martinique, de Nice, de Reims, de Rennes, de Rouen et de Versailles.

Il faut noter également la présence de la Cgt dans les comités techniques départementaux mais aussi dans les comités techniques paritaires spéciaux rectorats où avec en moyenne plus de 10% des voix, notre organisation est bien implantée (27% des voix pour le CTPS du rectorat d'Aix-Marseille).

Au conseil académique de l'éducation nationale, la Cgt siège au titre de représentants du personnel mais aussi dans le collège des usagers. Dans notre académie, la Cgt est représentée au sein du CAEN par la Cgt Educ'action, la Ferc Sup Cgt mais aussi le comité régional Provence Alpes côte d'Azur de la Cgt.

La Cgt au sein de ces instances

académiques, pour quoi faire ?
Même si ces instances sont consultatives et notre représentation relativement modeste, la Cgt inscrit sa participation au sein de ces instances, dans sa conception d'un syndicalisme de lutte.

Il s'agit pour nous, bien moins de structures de concertation avec des directions qui de toute façon n'en veulent pas, que d'une tribune par laquelle nous pouvons porter les revendications du personnel qui sont nos véritables interlocuteurs.

Au sein du comité technique académique, qu'il s'agisse des dossiers sur la suppression des postes, de la réforme de la formation des enseignants et de la « mastérisation » des concours de recrutement, de l'évaluation des enseignants, de

Mettre en évidence les dérives de l'administration et du ministère
Défendre le service public d'Education et ses personnels, bref, briser les apparences du consensus et porter des alternatives dans le débat public, tels sont nos engagements dans ces instances:

C'est la raison de notre participation au débat « Refondons l'école » organisée au CAEN extraordinaire du 18 septembre dernier (Cf déclaration jointe).

la prime de fonction et de résultat du personnel administratif, du dispositif ECLAIR, nos deux élus interviennent non seulement pour dénoncer l'iniquité des choix politiques mais aussi au travers des propositions qu'ils montrent que des choix

alternatifs sont possibles.

Ainsi sur la suppression des postes (CTA de janvier 2012), la Cgt a non seulement dénoncé des suppressions répondant à une logique comptable et justifiées par des arguties démographiques, mais a surtout défendu l'idée que supprimer des postes, particulièrement en lycée professionnel, sans prendre en compte ni les disparités sociales ni les besoins sociaux et économiques, n'est pas la meilleure façon de préparer l'avenir du Pays.

Sur des sujets plus catégoriels, comme la prime de fonction et de résultat, la Cgt n'a pas hésité à vilipender un système de corruption des esprits et à porter des propositions à court terme pour limiter les dérives de ce nouveau régime indemnitaire.

Même si nous sommes parfaitement convaincus que nos dénonciations et propositions ne sont pas de nature à infléchir nos directions, elles contribuent au rapport de force en démontant le discours dominant et en montrant que des solutions différentes sont

possibles. Ainsi sur le précédent régime indemnitaire des administratifs, l'action constante de la Cgt et ses propositions qu'elles avaient su porter dans les différentes instances et à la connaissance du personnel, avaient rendu possible un accord bien plus favorable à

l'ensemble du personnel.

C'est cette même logique d'articulation entre participation aux structures représentatives et dialogue avec le personnel qui prévaut pour notre action au CAEN. Elle répond non seulement à une aspiration des salariés qui souhaite voir la Cgt allier luttes et propositions, mais cette démarche contribue au rapport de forces en menant la bataille des idées et prépare nos victoires syndicales futures.

Déclaration des représentant-e-s de la CGT au Conseil Académique

**Séance extraordinaire du mardi 18 septembre 2012
à l'occasion du débat sur « La refondation de l'école ».**

Le débat que nous avons aujourd'hui nous donne le sentiment d'une consultation organisée dans la précipitation, voire bâclée. Il montre que l'urgence de la part du gouvernement est à communiquer sur l'existence d'une consultation des partenaires sociaux et des usagers plutôt que d'avoir un véritable débat avec eux. Cette consultation donne également le sentiment d'un pilotage en amont essentiellement dans le « tête à tête » entre l'État et les régions.

Nous avons le sentiment que la consultation sur « La refondation de l'école » est étroitement contrainte par la perspective d'un nouvel acte de décentralisation et nous percevons donc une orientation nettement décentralisatrice du questionnaire engagé. D'autant que nous observons aussi simultanément

l'offensive de communication de l'Association des Régions de France, en particulier sur le transfert aux régions de la totalité du pilotage de la formation professionnelle et de l'orientation, proposition contenue dans le document « Pour un nouvel acte de décentralisation dans l'Éducation ».

Nous notons simultanément, parmi les engagements pris dans le relevé de conclusion de la rencontre État-régions du 12 septembre dernier, au chapitre « agir en direction des jeunes sans qualification » que l'engagement n°8 propose de diviser par deux en 5 ans le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification et qu'à cette fin les régions renforceront leur intervention pour lutter contre toutes les formes de « décrochage », en pilotant l'évolution de la carte des formations, en mobilisant les différentes

voies de formation professionnelle dont l'alternance, et en modernisant le service public de l'orientation que les régions ont vocation à coordonner et animer. Ces axes de réflexion posés en amont ne laissent pas de nous interroger sur l'engagement réel de l'État dans une Refondation de l'école qu'il appelle pourtant de ses vœux.

De même nous nous interrogeons sur la possibilité réellement donnée aux usagers et aux personnels de se saisir sérieusement des enjeux du débat. Ainsi, toutes les académies avaient jusqu'à fin septembre pour organiser des consultations au plan local. Or, ce CAEN extraordinaire est manifestement organisé dans une certaine précipitation... En témoigne les conditions d'élaboration et les délais de communication des

documents fournis. Cela donne lieu du coup à une réduction du contenu du débat autour de quatre thèmes, certes très importants, mais au prix de l'oubli de beaucoup d'autres qui sont essentiels pour les personnels comme pour les usagers. C'est pourquoi comme organisation syndicale nous dénonçons une consultation fictive des personnels. Nous n'avons pas la prétention de les représenter tous, et on ne saurait faire l'économie d'un véritable débat les impliquant, ainsi que les

usagers, au niveau local, au niveau des services et établissements. La consultation numérique au travers des sites nationaux et académique ne saurait sérieusement en tenir lieu. Pour nous en réalité, cette déclinaison territoriale très tardive, et incomplète, du débat cherche à masquer une rentrée très difficile dans nos académies comme au plan national. Le fait même que matériellement le rectorat d'Aix-Marseille ait transmis si tard les documents montre que les urgences réelles tiennent

avant tout à l'insuffisance catastrophique des moyens. Pour la CGT, la restauration du service public d'Éducation dans des conditions décentes de fonctionnement, en particulier sur le plan budgétaire, est un préalable à tout débat sur l'avenir de l'école. Pour l'instant, nous ne voyons pas cette restauration venir et nous craignons que l'ouverture pratiquée sur l'acte de décentralisation soit un nouveau moyen de défausser l'État d'avoir à exercer ses responsabilités en la matière.

Comment l'université assure son avenir financier sur le dos des étudiants

L'université vient de voter dans ses instances la suppression des rattrapages pour les masters,

Un(e) étudiant(e) qui est absent(e) pour n'importe quelle raison le jour d'un partiel, devra refaire une année complète.

Jackpot pour l'université!

1) Elle est pratiquement certaine que l'étudiant(e) refera une année et payera de nouveau des frais d'inscriptions.

2) Elle ne sera pas obligée d'organiser des sessions de rattrapage et ni de rémunérer des surveillants et des correcteurs

Cette mesure touche plus encore les étudiants qui sont obligés de travailler (73% des étudiants travaillent) pour payer leurs études, notamment les étudiants de milieux populaires.

Il faut savoir qu'un grand nombre d'universités ont des problèmes financiers.

L'autonomie des universités favorise celles qui intéressent les grands groupes industriels. L'ut d'Aix fonctionne avec 48% de fonds propres (Taxe d'apprentissage).

On comprend mieux pourquoi les instances de l'université ont voté cette mesure.

La cgt va organiser une riposte à cette mesure qui touche les étudiants.

Joel GALLAY

Les élu-e-s et représentant-e-s de la CGT Educ'Action au plan académique et départemental

Elus au CTA :

- **Titulaire** : Emmanuel Wietzel (PLP)
- **Suppléant** : Jean-Louis Brunel (ITRF)

Elus à la CAPA des PLP :

Titulaires :

- Jacqueline Salazar-Martin
- Emmanuel Wietzel
- Cyril Faillat

Suppléant-e-s :

- Sophie Pascale
- Pierre Thepenier
- Patricia Herrero

Pour tout contact dans les Bouches du Rhône avec les élus de la CAPA des PLP s'adresser à Cyril Faillat : cyril.faillat@hotmail.fr

Elues à la CAPA des Assitantes sociales :

Assistants Sociales Principales :

Titulaire : Corine LOUSTAU (CROUS Marseille)

Suppléante : Chantale NUGON (SSFE, IA13)

Assistants Sociales :

Titulaires :

- Mireille CONSTANTIN-HIMID (SSFE IA13)
- Agnès SAUNIER (SSFE IA13)

Suppléante :

- Magali GIORGETTI(SSFE IA13)
- Solange BRION-CABRERO (SSFE IA84)

Pour tout contact dans les Bouches du Rhône avec les élus de la CAPA des ASS s'adresser à Mireille Constantin-Himid : mireille.constantin@sfr.fr

Représentantes désignées au CTSD :

Titulaire :

- Isabelle Dedieu (PE)

Suppléante :

- Nathalie Gendre (Certifiée)

Sommaire

Édito	P1
Nouveau Traité Européen	P2-3
Conseil d'administration des listes partout	P4
Déposer une liste CGT	P5
CTSD 1er degré	P6
ATSS C'est pour quand le changement	P7
Non-titulaires: le changement vraiment ?	P8
Rentrée Stagiaires	P9
Activité des élu-e-s	P10
La CGT au sein du Comité Technique	P11-12
Déclaration des représentants-e-s au Conseil Académique	P13
Avenir financier des étudiants	P14
Les élu-e-s	P15
Vie syndicale	P16

Vie syndicale:

9 octobre 2012 : Journée interprofessionnelle en défense de l'emploi. Cortège commun du collectif départemental « services publics ».

16 octobre 2012 : Bureau Départemental de la CGT Educ'Action 13 (9-17 h).

17-18-19 octobre 2012 : Conseil National de l'UNSEN CGT à Sète – Repères revendicatifs Lycée et CCF, préparation du congrès extraordinaire de l'Union consacré aux affiliations confédérales.

25-26 octobre 2012 : journées de formation à l'initiative de l'UD sur le thème « Egalité professionnelle », participation possible sur convocation (nous contacter à sdencgt13@wanadoo.fr).

Fin janvier 2013 : Congrès extraordinaire de l'UNSEN consacré aux affiliations



Pour plus d'information:

Site Ursden-CGT13:
<http://cgteducaix.ouvaton.org/>
sdencgt13@wanadoo.fr
Tel : 04 91 62 74 30